

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DAC 191 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des Variétés (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Studio des Variétés ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Studio des Variétés, dont le siège social est situé 28, rue Ballu 75009 Paris, au titre de ses actions de formation et d'accompagnement d'artistes des musiques actuelles en 2013. 2013_01683 n°simpa 35421

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.